

Rapport de vote et d'engagement 2024

Juin 2025

*Sienna Gestion est une société de
gestion de portefeuille agréée par l'AMF,
développant l'expertise en gestion cotée
du Groupe Sienna Investment Managers.*



TABLE DES MATIERES

1.	Exercice des droits de vote	4
1.1	Politique de vote	4
1.2	Périmètre de vote.....	4
1.3	Répartition des votes suivant la classification AMF	5
1.4	Principaux thèmes de refus des votes 2024 (suivant la classification AMF).....	6
1.5	Catégorie « ESG »	7
1.6	Évolution des votes depuis 2015	8
1.7	Conflits d'intérêts	8
1.8	Déroptions à la politique de vote	9
1.9	Prêts et emprunts de titres	9
1.10	Résolutions externes (non agréées par le Conseil d'Administration des sociétés)	9
2.	Actions d'engagement	11
2.1.	Diversité Hommes/Femmes : Club 30% France	11
2.2.	Climat : Climate Action 100+	12
2.3.	Biodiversité : SPRING	12

PRÉAMBULE

Conformément à l'article L. 533-22 du Code Monétaire et Financier et de la Position-Recommandation DOC-2005-19 de l'AMF, l'expertise Actifs Cotés de Sienna IM (appelé dans ce rapport « Sienna Gestion ») prend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé ses droits de vote. Le présent rapport porte sur l'exercice, par Sienna Gestion, de ses droits de vote réalisés en 2024 sur ses fonds.

Dans le cadre de sa politique de vote, Sienna Gestion a pour principe d'investir dans des sociétés respectueuses de ses actionnaires. La politique de vote s'inspire des meilleures pratiques de la place de Paris en termes de bonne gouvernance. Sienna Gestion suit principalement les "recommandations de l'Association Française de la Gestion financière" formulées dans le souci de respecter au mieux l'intérêt des actionnaires.

Les principes auxquels Sienna Gestion est particulièrement attentif sont :

- ✓ La représentation des actionnaires (indépendance du conseil d'administration, cumul de mandats des administrateurs, moyenne d'âge ...) ;
- ✓ La protection des actionnaires minoritaires (respect du principe « une action = un vote = un dividende », non dilution des actionnaires, mesures anti-OPA, limitation des droits de vote) ;
- ✓ La juste rémunération des dirigeants et des administrateurs (liens entre rémunérations variables et performances objectives, caractère raisonnable des autorisations demandées, association réelle des salariés aux performances de l'entreprise).

1. Exercice des droits de vote

1.1 Politique de vote

Le Directoire de Sienna Gestion a confié aux membres de l'équipe Finance Responsable l'exercice des droits de vote, lors des assemblées générales (AG), des actions des entreprises détenues en portefeuille. Cet exercice se fait en respectant les principes de la **Politique de vote de Sienna Gestion** disponible sur le site internet. Cette dernière est actualisée régulièrement.

Sienna Gestion adapte son analyse aux situations spécifiques dans l'intérêt des actionnaires ou des porteurs de parts des fonds.

L'équipe est responsable de **l'analyse des résolutions** et l'équipe de Middle Office est en charge de **l'exécution effective des votes**. Dans le cadre de l'analyse des résolutions, Sienna Gestion s'appuie sur l'agence **Proxinvest Glass Lewis** qui établit des recommandations en accord avec la politique de vote de Sienna Gestion.

Sienna Gestion souhaite voter pour chaque action détenue en portefeuille, quel que soit le nombre de titres détenus. Pour des raisons de coûts notamment, **les votes des sociétés dont le siège social est en France sont privilégiés**.

Sienna Gestion **ne prête pas les titres** (actions) qu'elle détient dans les portefeuilles présentés dans ce Rapport de vote et d'engagement et n'est donc pas concernée par la problématique du rapatriement des titres prêtés lors des AG.

Les **principes spécifiques de la politique de vote** détaillent les orientations précises et les critères à appliquer lors du vote des résolutions. Ces principes fournissent des directives claires pour les décisions de vote dans des domaines spécifiques de la gouvernance d'entreprise.

Ces principes spécifiques s'appliquent dans les 8 domaines suivants :

- **Les décisions entraînant une modification des statuts**
- **L'approbation des comptes et l'affectation du résultat**
- **La nomination et la révocation des organes sociaux**
- **Les conventions dites réglementées**
- **Les programmes d'émission et de rachat de titres de capital**
- **La désignation des contrôleurs légaux des comptes**
- **La politique de rémunération des dirigeants**
- **Autres types de résolutions**

1.2 Périmètre de vote

Les résultats de vote présentés concernent **l’ensemble des titres détenus par Sienna Gestion pour lesquels nous détenions un droit de vote présents dans un de nos fonds à l’exception de certains fonds pour lesquels la politique spécifique du client a été définie et mise en place à sa demande (mandat, fonds d’actionnariat salarié).**

En 2024, le nombre d’émetteurs différents pour lesquels les votes pouvaient exercés était de **470 entreprises dont 159 entreprises françaises**. Sienna Gestion a fait ses meilleurs efforts pour exercer ses votes sur les entreprises de ce périmètre. En 2024, Sienna Gestion a exercé ses droits de vote pour **46,4% des 470 entreprises du périmètre**. Pour des raisons de coûts, tous les votes ne peuvent être exercés. Le vote des sociétés dont le siège social est en France est alors privilégié. **88% des 159 entreprises françaises** ont été votées.

L’exercice des droits de vote se fait en partenariat avec la société **GlassLewis Proxinvest**, société d’analyse et de conseil de vote. GlassLewis Proxinvest fournit ainsi une analyse des résolutions soumises en Assemblées Générales des entreprises pour lesquelles une analyse a été demandée et émet des recommandations de vote sur ces résolutions en accord avec la politique de vote de Sienna Gestion. L’exécution des votes se fait ensuite par l’Equipe de **Middle Office de Sienna Gestion** au travers de la plateforme de vote électronique **Broadridge**.

Sienna Gestion ne donne pas procuration au Président de la société concernée et ne prête pas les titres qu’elle détient en portefeuille.

1.3 Répartition des votes suivant la classification AMF

La répartition des votes exercés en 2024 se fait selon la **classification AMF**. Cependant, les résolutions sur les rémunérations des instances dirigeantes ainsi que celles relatives aux enjeux ESG font l’objet de deux catégories supplémentaires.

Catégories de résolution	Approbation	Opposition	Abstention	Total
Approbation des comptes et affectation du résultat	550	21	1	572
Conventions dites réglementées	109	49	0	158
Divers	358	76	3	437
Programmes d'émission et de rachats de titres de capital	592	543	0	1 135
Nomination et révocation des organes sociaux	684	175	18	877
Désignation des contrôleurs légaux des comptes	122	29	0	151

Décisions entraînant une modification des statuts	102	16	0	118
Rémunération des instances	580	511	0	1 091
ESG	164	10	0	174
Nombre total de résolutions	3261	1430	22	4 713

Conformément à la position DOC 2005-19 de l'AMF, Sienna Gestion met à disposition des porteurs des fonds qui en font la demande une information relative à l'exercice des droits de vote pour chaque AG, au travers d'un bilan des votes 2024 répertoriant tous les votes classés par thème, nom de l'émetteur et date de l'AG. En cas de besoin, nous pouvons fournir les explications du vote des différentes résolutions.

1.4 Principaux thèmes de refus des votes 2024 (suivant la classification AMF)

Les principaux thèmes de refus dans l'exécution des votes de Sienna Gestion en 2024 sont :

- ✓ Les **programmes d'émission et de rachats de titres de capital**
- ✓ La **rémunération des instances dirigeantes** : conseil d'administration et directeurs exécutifs
- ✓ Les **Conventions dites réglementées**

Le tableau suivant montre une répartition des catégories de résolutions en pourcentage de vote d'opposition.

Catégorie de résolution	Part des votes d'opposition	Total votes d'opposition
Approbation des comptes et affectation du résultat	3,6%	21
Conventions dites réglementées	31%	49
Divers	17%	76
Programmes d'émission et de rachats de titres de capital	47,8%	543
Nomination et révocation des organes sociaux	19,9%	175
Désignation des contrôleurs légaux des comptes	19,2%	29
Décisions entraînant une modification des statuts	13,5%	16

Rémunération des instances	46,8%	511
ESG	5,7%	10
Nombre total de résolutions	30,3%	1 430

1.5 Catégorie « ESG »

La catégorie « ESG » regroupe les résolutions portant sur des **enjeux environnementaux et/ou sociaux** concentrées en 2024 autour des **auditeurs externes de durabilité**. Sienna Gestion porte une attention particulière sur ces résolutions. Elles sont alors appréciées au cas par cas.

Enjeux environnementaux et sociaux	Nombre de résolutions
Approbation du rapport ESG	9
Nomination du cabinet d'audit pour la durabilité	156
Say on Climate	2
Election de membres au Comité ESG	5
Rémunération du cabinet d'audit durabilité	2

Les résolutions **Say on Climate** sont depuis 4 ans soumises au vote des actionnaires en Europe. Il s'agit d'un vote consultatif sur la stratégie climatique des émetteurs ou sur sa mise en œuvre. **Les émetteurs présentent ainsi leurs objectifs de réduction des émissions de CO2 absolus à court, moyen, et long terme pour atteindre une neutralité carbone d'ici 2050.** Ces émissions doivent couvrir les scopes 1, 2 et 3. Sienna Gestion accueille favorablement ces pratiques qui permettent d'exprimer un vote sur les ambitions climatiques des émetteurs de manière régulières. Sienna Gestion se réserve le droit d'exercer un vote négatif sur ces résolutions en raison du manque de robustesse de la stratégie climat présentée ou de son manque de transparence. Ces manques constituent un risque du non-respect des Accords de Paris sur la limitation du réchauffement climatique.

En 2024, avec la mise en application de la **réglementation CSRD** (Corporate Sustainability Reporting Directive), de nombreuses résolutions ont été soumises au vote des actionnaires pour **nommer le cabinet d'audit en charge de la durabilité**. La CSRD impose en effet que les grandes entreprises fassent vérifier leurs rapports de durabilité par un tiers indépendant, souvent un

cabinet d’audit. Comme pour les états financiers, cette mission d’assurance nécessite une nomination formelle du cabinet par l’assemblée générale des actionnaires. Lors de cette campagne de vote 2024, **156 résolutions** soumettaient au vote des actionnaires la nomination de ce cabinet d’audit en charge de la durabilité.

1.6 Évolution des votes depuis 2015

En 2024, Sienna Gestion a exercé les droits de vote de **218 entreprises différentes** contre 184 en 2023.

Années	Nombre d’AG	AG entreprises françaises	AG entreprises étrangères	Nombre de résolutions	Nombre de votes d’opposition	% votes d’opposition
2015	140	117	23	2254	735	29%
2016	230	186	44	4024	1340	33%
2017	193	156	37	3479	1042	30%
2018	260	179	81	4830	1483	31%
2019	211	138	73	3658	919	25%
2020	307	232	75	6169	2033	33%
2021	298	194	104	5928	1890	32%
2022	211	110	101	4083	925	23%
2023	184	132	52	4025	1295	32%
2024	218	140	78	4713	1430	30%

1.7 Conflits d’intérêts

Sienna Gestion exerce les droits de vote des OPC dans l’intérêt exclusif de ces derniers. A cette fin, elle agit en toute impartialité et indépendamment de tout intérêt extérieur.

Sienna Gestion a mis en place une Politique de Gestion des Conflits d’Intérêts qui vise à les détecter et à mettre en place toutes les mesures raisonnablement nécessaires à leur gestion et à leur encadrement.

Sienna Gestion a été confrontée à une situation de conflits d’intérêt en 2024 dans le cadre de l’exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion

financière. La politique de vote de Sienna Gestion a toutefois été appliquée sans dérogation particulière.

1.8 Dérogations à la politique de vote

Sauf erreur de notre part, Sienna Gestion n’a pas dérogé aux principes de sa politique de vote.

1.9 Prêts et emprunts de titres

En 2024, Sienna Gestion ne pratiquait pas de prêt/emprunt de titres pour les fonds du périmètre de ce rapport et n’est pas soumise au problème du rapatriement des titres prêtés lors des AG.

1.10 Résolutions externes (non agréées par le Conseil d’Administration des sociétés)

Certaines résolutions sont des résolutions externes déposées par des actionnaires et non pas par l’entreprise elle-même. **Sienna Gestion porte une attention particulière à ces résolutions. Elles sont alors appréciées au cas par cas.**

En 2024, Sienna Gestion s’est prononcé sur les résolutions externes suivantes :

Entreprises	Type de résolution	Vote
AXA	Nomination de Stefan BOLLIGER comme membre du Conseil d’Administration (proposé par les salariés actionnaires)	Opposition
AXA	Nomination d’ Olivier EUGENE comme membre du Conseil d’Administration (proposé par les salariés actionnaires)	Opposition
AXA	Nomination de Benjamin SAUNIERE comme membre du Conseil d’Administration (proposé par les salariés actionnaires)	Approbation
AXA	Nomination de Mark SUNDRAKES comme membre du Conseil d’Administration (proposé par les salariés actionnaires)	Opposition
AXA	Nomination de Detlef THEDIECK comme membre du Conseil d’Administration (proposé par les salariés actionnaires)	Opposition
BNP PARIBAS	Nomination d’ Isabelle CORON comme membre du Conseil d’Administration en remplacement de François BUISSON	Opposition

BNP PARIBAS	Nomination de Thierry SCHWOB comme membre du Conseil d'Administration en remplacement de François LABROT	Opposition
BNP PARIBAS	Nomination de Frédéric MAYRAND comme membre du Conseil d'Administration en remplacement de Catherine MAGNIER	Opposition
CAP GEMINI	Nomination de Laurence METZKE comme membre du Conseil d'Administration	Approbation
CLARIANE	Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions avec suppression du DPS des actionnaires au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou du groupe	Approbation
GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE ET D'AUTOMATISMES	Nomination de l'entreprise EXIMIUM comme membre du Conseil d'Administration	Approbation
GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE ET D'AUTOMATISMES	Distribution exceptionnelle de réserves	Approbation
GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE ET D'AUTOMATISMES	Nomination de l'entreprise COMPAGNIE FINANCIERE ROGER ZANNIER comme membre du Conseil d'Administration	Approbation
ORANGE	Amendement à la résolution 17 : autorisation donnée au Conseil d'administration d'ajouter la possibilité, au choix, soit d'attribuer gratuitement des actions aux salariés de la société, soit de procéder à une offre réservée aux salariés	Approbation
SEB	Nomination de Pascal GIRARDOT comme membre du Conseil d'Administration	Approbation
SEB	Introduction dans les statuts d'une limite d'âge pour les administrateurs	Opposition
SEB	Introduction dans les statuts d'une limite d'âge pour le Président du Conseil d'Administration	Opposition
TELECOM ITALIA	Nomination des commissaires aux comptes titulaires et suppléants (liste n°1 présentée par Vivendi)	Approbation
TELECOM ITALIA	Nomination des auditeurs statutaires titulaires et suppléants (liste n°2 présentée par un groupe d'investisseurs institutionnels)	Opposition

VETOQUINOL	Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social, par émission d'actions sans droit préférentiel de souscription au profit des salariés de la société ou d'une société affiliée, sous réserve de leur adhésion à un plan d'épargne d'entreprise.	Approbation
------------	---	-------------

2. Actions d'engagement

La recherche de performance de long terme des fonds passe aussi par l'accompagnement et la sensibilisation des entreprises investies. La stratégie d'engagement de Sienna Gestion se matérialise notamment par le dialogue avec les entreprises et des actions d'engagement auprès de celles-ci (principalement dans le cadre d'initiatives collectives). Toutes ces actions ont pour objectif d'avoir un impact sur les entreprises en les incitant à améliorer la prise en compte des enjeux ESG auxquels elles font face.

En 2024, plusieurs actions d'engagement ont été menées autour de 3 thèmes : la diversité hommes/femmes, le climat, la biodiversité.

2.1. Diversité Hommes/Femmes : Club 30% France

Sienna Gestion a rejoint le groupe d'investisseurs du Club 30% France en mai 2023. Cette initiative française s'inscrit dans **l'initiative internationale 30% Club qui a été lancée au Royaume-Uni en 2010**. Elle est portée par des dirigeants d'entreprise (Présidents, CEOs) pour promouvoir la mixité femmes-hommes dans les conseils d'administration et les comités de direction. Son objectif : atteindre au moins 30 % de femmes à ces niveaux dans les grandes entreprises.

L'initiative française a quant à elle été lancée en fin 2020, sous forme d'un groupe d'investisseurs. Son ambition était d'atteindre **30 % de femmes dans les Comités exécutifs du SBF 120 d'ici à 2025**.

Les investisseurs (gestionnaires d'actifs et propriétaires d'actifs) qui rejoignent ce club s'engagent à s'engager auprès du SBF 120 sur la façon dont ils promeuvent l'égalité des sexes dans leur organisation, en mettant l'accent sur le niveau de la direction générale, par exemple les comités exécutifs, les comités de direction, le conseil d'administration.

En 2024, Sienna Gestion a maintenu sa participation à l'initiative aux côtés de 15 autres investisseurs. Sur l'année, 19 entreprises ont été engagées par l'ensemble des membres.

Sienna Gestion continuera en 2025 de participer aux actions d'engagement du Club 30% France.

2.2. Climat : Climate Action 100+

En 2024, Sienna Gestion a maintenu sa participation à l'initiative Climate Action 100+, qui **visait à inciter les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre à prendre des mesures contre le changement climatique**. L'objectif principal est d'engager un dialogue avec ces entreprises pour qu'elles réduisent leurs émissions, améliorent leur gouvernance en matière climatique et renforcent la transparence de leurs informations financières liées au climat.

Lancée en 2017, cette initiative mondiale regroupe plus de 700 investisseurs signataires (fonds de pension, gestionnaires d'actifs, etc.). Environ 170 entreprises sont identifiées en vue d'actions d'engagements, car jugées essentielles pour atteindre la cible de neutralité carbone globale.

En termes de résultats, 80% des entreprises visées ont pris un engagement « zéro émission nette » d'ici 2050 ou avant. 90 % disposent d'une surveillance des risques climatiques au niveau de leur conseil d'administration. 88 % se sont engagées à respecter les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosure), initiative qui aide les entreprises à communiquer des informations financières utiles sur le climat aux investisseurs, prêteurs, régulateurs, etc.

2.3. Biodiversité : SPRING

Sienna Gestion a rejoint **l'initiative d'engagement collective des PRI (Principles for Responsible Investment) dédiée à la nature lancée en 2024 : SPRING** (Stewardship Priorities for Resilience, Integrity and Nature Gains).

Cette initiative vise à **traiter les risques systémiques liés à la perte de biodiversité** afin de protéger les intérêts à long terme des investisseurs. La déforestation et la dégradation des terres sont identifiés comme le premier facteur de dégradation de la biodiversité. L'initiative donne donc la priorité à ces facteurs et en fait l'axe thématique d'engagement avec les entreprises ciblées.

SPRING compte 225 investisseurs soutenant l'initiative, soit 16 billions USD d'encours et 84 investisseurs engageant activement avec 60 entreprises.

Plus précisément, l'initiative a 3 objectifs :

- **Encourager les entreprises à s'engager publiquement** contre la déforestation d'ici 2030 à suivre les objectifs mondiaux (ex. : Kunming-Montréal, Glasgow Déclaration)
- **Renforcer la surveillance par les conseils d'administration** des risques biodiversité.
- **Promouvoir une politique responsable**, incitant les entreprises à agir dans leurs sphères d'influence plutôt que de freiner les réglementations.

SIENNA GESTION

Membre du groupe Sienna Investment Managers | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z
Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com